

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition
ne contient pas
les publications
contenant des données
personnelles protégées.
Dès lors, seule
la version officielle
sur papier fait foi.

JAA 2800 Delémont – 40^e année – N° 20 – Mercredi 23 mai 2018

Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le mercredi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12 heures. Ce délai peut être modifié si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Editeur: Pressor SA, Centre d'impression et d'arts graphiques, Delémont, tél. 032 421 19 19, fax 032 421 19 00. Compte de chèques postaux 12-874158-4.

Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8 h 30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** « Journal officiel de la République et Canton du Jura », case postale 553, 2800 Delémont 1. **Courriel:** journalofficiel@pressor.ch

Publications des autorités cantonales

Département de l'environnement

Arrêté portant approbation des plans d'aménagement pour la construction d'un nouveau trottoir au centre du village de Bressaucourt (commune de Fontenais)

Le Département de l'environnement,

vu les articles 32 et 35 de la loi du 26 octobre 1978 sur la construction et l'entretien des routes¹⁾,

vu la procédure d'établissement des plans, laquelle a été respectée,

vu le dépôt public du 21 mars au 20 avril 2018,

arrête:

Article premier Les plans d'aménagement pour la construction d'un nouveau trottoir au centre du village de Bressaucourt, sont approuvés (Plans Projet – CSD Ingénieurs octobre 2017).

Art. 2 Aucune opposition n'a été enregistrée lors du dépôt public.

Art. 3 Les droits des tiers à obtenir compensation ou indemnisation d'un préjudice établi et en connexité avec la réalisation ou l'exploitation du projet demeurent réservés.

Art. 4 Le Service des infrastructures remettra un jeu de plans à la disposition de la commune de Fontenais.

Art. 5 Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif au Gouvernement dans les 30 jours dès sa publication au Journal officiel.

Art. 6¹ Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Delémont, le 8 mai 2018

Département de l'environnement
David Eray
Ministre

¹⁾ RSJU 722.11

Service des infrastructures

Restriction de circulation

Route cantonale N° 18

Commune: Le Noirmont

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motifs: **Pose de revêtement**

Tronçon: **Le Noirmont – Le Boéchet**

Le Creux-des-Biches – Sur le Gez

Durée: **Du lundi 28 mai à 13 h 30 au mercredi 30 mai 2018 à 6 h 30**

Particularités: La pose de revêtements routiers étant dépendante des conditions météorologiques, il est possible que les périodes de restrictions doivent être reportées ou modifiées à court terme.

Renseignements: M. Serge Willemin, inspecteur des routes (tél. 032 420 60 00)

Les signalisations de chantier et de déviation réglementaires seront mises en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier affecté à la sécurité du trafic.

Les oppositions à cette restriction ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 4, de l'OSR.

Delémont, le 16 mai 2018

Service des infrastructures
Ingénieur cantonal
P. Mertenat

Dernier délai pour la remise
des publications:
jusqu'au lundi 12 heures

Service des infrastructures

Restriction de circulation

Routes cantonales N° 247 et 1509

Commune: Alle

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que les routes sous-mentionnées seront fermées temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motifs: **Festival des Fanfares d'Ajoie**

Tronçons: **RC 247: Traversée du village d'Alle**
De l'intersection rue de l'Eglise/
rue Achille Merguin à la halle
des fêtes.

RC 1509: Place de la Liberté

Durée: **Le 27 mai 2018 entre 9 h 00 et 12 h 30**

Particularités: Néant

Renseignements: M. Serge Willemin, inspecteur des routes (tél. 032 420 60 00)

La signalisation de déviation réglementaire sera mise en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel de la manifestation affecté à la sécurité du trafic.

Les oppositions à cette restriction ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 4, de l'OSR.

Delémont, le 10 avril 2018

Service des infrastructures
Ingénieur cantonal
P. Mertenat

Publications des autorités communales et bourgeoises

Alle

Convocation du corps électoral

Les ayants droit de vote en matière communale sont convoqués aux urnes le dimanche 1^{er} juillet 2018 afin de se prononcer sur les questions suivantes:

1. Acceptez-vous un crédit de Fr. 20300000.– destiné à financer les travaux de rénovation et d'assainissement de la patinoire, sous réserve de l'obtention de subventions fédérales, cantonales et des participations financières provenant des récoltes de fonds du Comité de soutien et donner compétence au comité SIDP pour obtenir les crédits nécessaires à couvrir par voie d'emprunt? L'acceptation de ce crédit est conditionnée au montant résiduel d'une dette nette maximale de Fr. 11000000.– restant à la charge du SIDP.
2. Sous réserve de l'approbation du point 1) par les deux tiers des communes, acceptez-vous un crédit complémentaire de Fr. 7500000.– destiné à financer les travaux pour la réalisation d'un deuxième champ de glace, sous réserve de l'obtention de subventions fédérales, cantonales et des participations financières provenant des récoltes de fonds du Comité de soutien et donner compétence au comité SIDP pour obtenir les crédits nécessaires à couvrir par voie d'emprunt? L'acceptation de ce deuxième crédit est conditionnée au montant résiduel d'une dette nette maximale de Fr. 13000000.– restant à charge du SIDP pour l'ensemble du projet, soit les 2 surfaces de glace.

Ouverture du bureau de vote

Samedi 30 juin 2018, de 18 h à 19 h
Dimanche 1^{er} juillet 2018, de 10 h à 12 h
Lieu: Mairie, Rue de l'Eglise 5

Alle, le 23 mai 2018

Le Conseil communal

La Baroche

Convocation du corps électoral

Les ayants droit de vote en matière communale sont convoqués aux urnes le dimanche 1^{er} juillet 2018 afin de se prononcer sur les questions suivantes:

1. Acceptez-vous un crédit de Fr. 20300000.– destiné à financer les travaux de rénovation et d'assainissement de la patinoire, sous réserve de l'obtention de subventions fédérales, cantonales et des participations financières provenant des récoltes de fonds du Comité de soutien et donner compétence au comité SIDP pour obtenir les crédits nécessaires à couvrir par voie d'emprunt? L'acceptation de ce crédit est conditionnée au montant résiduel d'une dette nette maximale de Fr. 11000000.– restant à la charge du SIDP.
2. Sous réserve de l'approbation du point 1) par les deux tiers des communes, acceptez-vous un crédit complémentaire de Fr. 7500000.– destiné à financer les travaux pour la réalisation d'un deuxième champ de glace, sous réserve de l'obtention de subventions fédérales, cantonales et des participations financières provenant des récoltes de fonds du Comité de soutien et donner compétence au comité SIDP pour obtenir les crédits nécessaires à couvrir par voie d'emprunt? L'acceptation de ce deuxième crédit est conditionnée au montant résiduel d'une dette nette maximale de Fr. 13000000.– restant à charge du SIDP pour l'ensemble du projet, soit les 2 surfaces de glace.

Ouverture du bureau de vote

Dimanche 1^{er} juillet 2018, de 10 h à 12 h
Lieux: Ecole de Charmoille, Rte principale 65

La Baroche, le 23 mai 2018

Le Conseil communal

Basse-Allaine

Convocation du corps électoral

Les ayants droit de vote en matière communale sont convoqués aux urnes le dimanche 1^{er} juillet 2018 afin de se prononcer sur les questions suivantes:

1. Acceptez-vous un crédit de Fr. 20300000.– destiné à financer les travaux de rénovation et d'assainissement de la patinoire, sous réserve de l'obtention de subventions fédérales, cantonales et des participations financières provenant des récoltes de fonds du Comité de soutien et donner compétence au comité SIDP pour obtenir les crédits nécessaires à couvrir par voie d'emprunt? L'acceptation de ce crédit est conditionnée au montant résiduel d'une dette nette maximale de Fr. 11000000.– restant à la charge du SIDP.
2. Sous réserve de l'approbation du point 1) par les deux tiers des communes, acceptez-vous un crédit complémentaire de Fr. 7500000.– destiné à financer les travaux pour la réalisation d'un deuxième champ de glace, sous réserve de l'obtention de subventions fédérales, cantonales et des participations financières provenant des récoltes de fonds du Comité de soutien et donner compétence au comité SIDP pour obtenir les crédits nécessaires à couvrir par voie d'emprunt? L'acceptation de ce deuxième crédit est conditionnée au montant résiduel d'une dette nette maximale de Fr. 13000000.– restant à charge du SIDP pour l'ensemble du projet, soit les 2 surfaces de glace.

Ouverture du bureau de vote

Dimanche 1^{er} juillet 2018, de 10 h à 12 h
Lieu: Rue de l'Ecole 3 à Courtemaîche - rez-de-chaussée du bâtiment scolaire et administratif

Courtemaîche, le 23 mai 2018

Le Conseil communal

Beurnevésin

Convocation du corps électoral

Les ayants droit de vote en matière communale sont convoqués aux urnes le dimanche 1^{er} juillet 2018 afin de se prononcer sur les questions suivantes:

1. Acceptez-vous un crédit de Fr. 20300000.– destiné à financer les travaux de rénovation et d'assainissement de la patinoire, sous réserve de l'obtention de subventions fédérales, cantonales et des participations financières provenant des récoltes de fonds du Comité de soutien et donner compétence au comité SIDP pour obtenir les crédits nécessaires à couvrir par voie d'emprunt? L'acceptation de ce crédit est conditionnée au montant résiduel d'une dette nette maximale de Fr. 11000000.– restant à la charge du SIDP.
2. Sous réserve de l'approbation du point 1) par les deux tiers des communes, acceptez-vous un crédit complémentaire de Fr. 7500000.– destiné à financer les travaux pour la réalisation d'un deuxième champ de glace, sous réserve de l'obtention de subventions fédérales, cantonales et des participations financières provenant des récoltes de fonds du Comité de soutien

et donner compétence au comité SIDP pour obtenir les crédits nécessaires à couvrir par voie d'emprunt? L'acceptation de ce deuxième crédit est conditionnée au montant résiduel d'une dette nette maximale de Fr. 13000000.– restant à charge du SIDP pour l'ensemble du projet, soit les 2 surfaces de glace.

Ouverture du bureau de vote

Dimanche 1^{er} juillet 2018, de 10 h à 12 h
Lieu: Salle communale, Route de Réchésy 38

Beurnevésin, le 23 mai 2018

Le Conseil communal

Boncourt

Convocation du corps électoral

Les ayants droit de vote en matière communale sont convoqués aux urnes le dimanche 1^{er} juillet 2018 afin de se prononcer sur les questions suivantes:

1. Acceptez-vous un crédit de Fr. 20300000.– destiné à financer les travaux de rénovation et d'assainissement de la patinoire, sous réserve de l'obtention de subventions fédérales, cantonales et des participations financières provenant des récoltes de fonds du Comité de soutien et donner compétence au comité SIDP pour obtenir les crédits nécessaires à couvrir par voie d'emprunt? L'acceptation de ce crédit est conditionnée au montant résiduel d'une dette nette maximale de Fr. 11000000.– restant à la charge du SIDP.
2. Sous réserve de l'approbation du point 1) par les deux tiers des communes, acceptez-vous un crédit complémentaire de Fr. 7500000.– destiné à financer les travaux pour la réalisation d'un deuxième champ de glace, sous réserve de l'obtention de subventions fédérales, cantonales et des participations financières provenant des récoltes de fonds du Comité de soutien et donner compétence au comité SIDP pour obtenir les crédits nécessaires à couvrir par voie d'emprunt? L'acceptation de ce deuxième crédit est conditionnée au montant résiduel d'une dette nette maximale de Fr. 13000000.– restant à charge du SIDP pour l'ensemble du projet, soit les 2 surfaces de glace.

Ouverture du bureau de vote

Dimanche 1^{er} juillet 2018, de 10 h à 12 h
Lieu: Mairie, route de France 15.

Boncourt, le 23 mai 2018

Le Conseil communal

Bonfol

Convocation du corps électoral

Les ayants droit de vote en matière communale sont convoqués aux urnes le dimanche 1^{er} juillet 2018 afin de se prononcer sur les questions suivantes:

1. Acceptez-vous un crédit de Fr. 20300000.– destiné à financer les travaux de rénovation et d'assainissement de la patinoire, sous réserve de l'obtention de subventions fédérales, cantonales et des participations financières provenant des récoltes de fonds du Comité de soutien et donner compétence au comité SIDP pour obtenir les crédits nécessaires à couvrir par voie d'emprunt? L'acceptation de ce crédit est conditionnée au montant résiduel d'une dette nette maximale de Fr. 11000000.– restant à la charge du SIDP.
2. Sous réserve de l'approbation du point 1) par les deux tiers des communes, acceptez-vous un crédit complémentaire de Fr. 7500000.– destiné à financer les travaux pour la réalisation d'un deuxième champ de glace, sous réserve de l'obtention de subventions

fédérales, cantonales et des participations financières provenant des récoltes de fonds du Comité de soutien et donner compétence au comité SIDP pour obtenir les crédits nécessaires à couvrir par voie d'emprunt? L'acceptation de ce deuxième crédit est conditionnée au montant résiduel d'une dette nette maximale de Fr. 13000000.– restant à charge du SIDP pour l'ensemble du projet, soit les 2 surfaces de glace.

Ouverture du bureau de vote

Dimanche 1^{er} juillet 2018, de 10 h à 12 h
Lieu: Petite salle communale.

Bonfol, le 23 mai 2018

Le Conseil communal

Bourignon

Assemblée bourgeoise, lundi 11 juin 2018, à 20 h 15, à la salle communale de l'ancienne école, 1^{er} étage

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Approuver les comptes 2017
3. Discuter et voter la vente de terrains
4. Divers.

Conseil bourgeois

Bure

Convocation du corps électoral

Les ayants droit de vote en matière communale sont convoqués aux urnes le dimanche 1^{er} juillet 2018 afin de se prononcer sur les questions suivantes:

1. Acceptez-vous un crédit de Fr. 20300000.– destiné à financer les travaux de rénovation et d'assainissement de la patinoire, sous réserve de l'obtention de subventions fédérales, cantonales et des participations financières provenant des récoltes de fonds du Comité de soutien et donner compétence au comité SIDP pour obtenir les crédits nécessaires à couvrir par voie d'emprunt? L'acceptation de ce crédit est conditionnée au montant résiduel d'une dette nette maximale de Fr. 11000000.– restant à la charge du SIDP.
2. Sous réserve de l'approbation du point 1) par les deux tiers des communes, acceptez-vous un crédit complémentaire de Fr. 7500000.– destiné à financer les travaux pour la réalisation d'un deuxième champ de glace, sous réserve de l'obtention de subventions fédérales, cantonales et des participations financières provenant des récoltes de fonds du Comité de soutien et donner compétence au comité SIDP pour obtenir les crédits nécessaires à couvrir par voie d'emprunt? L'acceptation de ce deuxième crédit est conditionnée au montant résiduel d'une dette nette maximale de Fr. 13000000.– restant à charge du SIDP pour l'ensemble du projet, soit les 2 surfaces de glace.

Ouverture du bureau de vote

Dimanche 1^{er} juillet 2018, de 10 h à 12 h
Lieu: Bureau communal de Bure

Bure, le 23 mai 2018

Le Conseil communal

Dernier délai pour la remise des publications:

jusqu'au lundi 12 heures

Bure**Approbation de la mensuration officielle**

La section du cadastre et de la géoinformation du service du développement territorial a approuvé, par décision du 3 mai 2018 la mensuration officielle de Bure, lot 4. Les plans peuvent être consultés au secrétariat communal et sur le géoportail cantonal.

Bure, le 23 mai 2018

Le Conseil communal

Clos du Doubs**Convocation du corps électoral**

Les ayants droit de vote en matière communale sont convoqués aux urnes le dimanche 1^{er} juillet 2018 afin de se prononcer sur les questions suivantes:

1. Acceptez-vous un crédit de Fr. 20300000.– destiné à financer les travaux de rénovation et d'assainissement de la patinoire, sous réserve de l'obtention de subventions fédérales, cantonales et des participations financières provenant des récoltes de fonds du Comité de soutien et donner compétence au comité SIDP pour obtenir les crédits nécessaires à couvrir par voie d'emprunt? L'acceptation de ce crédit est conditionnée au montant résiduel d'une dette nette maximale de Fr. 11000000.– restant à la charge du SIDP.
2. Sous réserve de l'approbation du point 1) par les deux tiers des communes, acceptez-vous un crédit complémentaire de Fr. 7500000.– destiné à financer les travaux pour la réalisation d'un deuxième champ de glace, sous réserve de l'obtention de subventions fédérales, cantonales et des participations financières provenant des récoltes de fonds du Comité de soutien et donner compétence au comité SIDP pour obtenir les crédits nécessaires à couvrir par voie d'emprunt? L'acceptation de ce deuxième crédit est conditionnée au montant résiduel d'une dette nette maximale de Fr. 13000000.– restant à charge du SIDP pour l'ensemble du projet, soit les 2 surfaces de glace.

Ouverture du bureau de vote

Samedi 30 juin 2018, de 11 h à 12 h

Dimanche 1^{er} juillet 2018, de 10 h à 12 h

Lieux: Rue du Quartier 4, Saint-Ursanne.

Saint-Ursanne, le 18 mai 2018

Conseil communal

Clos du Doubs**Approbation de plans et de prescriptions**

La section de l'aménagement du territoire du Service du développement territorial de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 17 mai 2018, le plan suivant:

Modification de l'aménagement local, Ocourt, plan de zone set règlement communal sur les constructions – « parcelles 202, 392, 304, 404, 514 et 518 – Sur la Côte »

Il peut être consulté au secrétariat communal.

Saint-Ursanne, le 18 mai 2018

Conseil communal

Cornol**Convocation du corps électoral**

Les ayants droit de vote en matière communale sont convoqués aux urnes le dimanche 1^{er} juillet 2018 afin de se prononcer sur les questions suivantes:

1. Acceptez-vous un crédit de Fr. 20300000.– destiné à financer les travaux de rénovation et d'assainissement de la patinoire, sous réserve de l'obtention de

subventions fédérales, cantonales et des participations financières provenant des récoltes de fonds du Comité de soutien et donner compétence au comité SIDP pour obtenir les crédits nécessaires à couvrir par voie d'emprunt? L'acceptation de ce crédit est conditionnée au montant résiduel d'une dette nette maximale de Fr. 11000000.– restant à la charge du SIDP.

2. Sous réserve de l'approbation du point 1) par les deux tiers des communes, acceptez-vous un crédit complémentaire de Fr. 7500000.– destiné à financer les travaux pour la réalisation d'un deuxième champ de glace, sous réserve de l'obtention de subventions fédérales, cantonales et des participations financières provenant des récoltes de fonds du Comité de soutien et donner compétence au comité SIDP pour obtenir les crédits nécessaires à couvrir par voie d'emprunt? L'acceptation de ce deuxième crédit est conditionnée au montant résiduel d'une dette nette maximale de Fr. 13000000.– restant à charge du SIDP pour l'ensemble du projet, soit les 2 surfaces de glace.

Ouverture du bureau de vote

Dimanche 1^{er} juillet 2018, de 10 h à 12 h

Lieux: Salle du conseil communal

Cornol, le 23 mai 2018

Le Conseil communal

Courchavon**Convocation du corps électoral**

Les ayants droit de vote en matière communale sont convoqués aux urnes le dimanche 1^{er} juillet 2018 afin de se prononcer sur les questions suivantes:

1. Acceptez-vous un crédit de Fr. 20300000.– destiné à financer les travaux de rénovation et d'assainissement de la patinoire, sous réserve de l'obtention de subventions fédérales, cantonales et des participations financières provenant des récoltes de fonds du Comité de soutien et donner compétence au comité SIDP pour obtenir les crédits nécessaires à couvrir par voie d'emprunt? L'acceptation de ce crédit est conditionnée au montant résiduel d'une dette nette maximale de Fr. 11000000.– restant à la charge du SIDP.
2. Sous réserve de l'approbation du point 1) par les deux tiers des communes, acceptez-vous un crédit complémentaire de Fr. 7500000.– destiné à financer les travaux pour la réalisation d'un deuxième champ de glace, sous réserve de l'obtention de subventions fédérales, cantonales et des participations financières provenant des récoltes de fonds du Comité de soutien et donner compétence au comité SIDP pour obtenir les crédits nécessaires à couvrir par voie d'emprunt? L'acceptation de ce deuxième crédit est conditionnée au montant résiduel d'une dette nette maximale de Fr. 13000000.– restant à charge du SIDP pour l'ensemble du projet, soit les 2 surfaces de glace.

Ouverture du bureau de vote

Dimanche 1^{er} juillet 2018, de 10 h à 12 h.

Lieu: Bureau communal, Route Cantonale 16

Courchavon, le 15 mai 2018

Le Conseil communal

Courgenay**Assemblée communale ordinaire, lundi 18 juin 2018, à 20 h, au Centre paroissial et culturel**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée du 19.03.2018
2. Passer et approuver les comptes 2017 ainsi que la liste des dépassements budgétaires

3. Prendre connaissance et approuver les modifications du règlement d'organisation et d'administration de la commune
4. Présentation du projet global de la patinoire par le SIDP
5. Divers

Le règlement mentionné sous point 3. est déposé publiquement à l'administration communale durant les délais légaux de 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale. Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées et par écrit, au secrétariat communal. Le document est également disponible sur le site internet de la commune www.courgenay.ch

Le Conseil communal

Courgenay

Convocation du corps électoral

Les ayants droit de vote en matière communale sont convoqués aux urnes le dimanche 1^{er} juillet 2018 afin de se prononcer sur les questions suivantes :

1. Acceptez-vous un crédit de Fr. 20300000.– destiné à financer les travaux de rénovation et d'assainissement de la patinoire, sous réserve de l'obtention de subventions fédérales, cantonales et des participations financières provenant des récoltes de fonds du Comité de soutien et donner compétence au comité SIDP pour obtenir les crédits nécessaires à couvrir par voie d'emprunt? L'acceptation de ce crédit est conditionnée au montant résiduel d'une dette nette maximale de Fr. 11000000.– restant à la charge du SIDP.
2. Sous réserve de l'approbation du point 1) par les deux tiers des communes, acceptez-vous un crédit complémentaire de Fr. 7500000.– destiné à financer les travaux pour la réalisation d'un deuxième champ de glace, sous réserve de l'obtention de subventions fédérales, cantonales et des participations financières provenant des récoltes de fonds du Comité de soutien et donner compétence au comité SIDP pour obtenir les crédits nécessaires à couvrir par voie d'emprunt? L'acceptation de ce deuxième crédit est conditionnée au montant résiduel d'une dette nette maximale de Fr. 13000000.– restant à charge du SIDP pour l'ensemble du projet, soit les 2 surfaces de glace.

Ouverture du bureau de vote

Samedi 30 juin 2018, de 11 h à 12 h
Dimanche 1^{er} juillet 2018, de 10 h à 12 h
Lieux : Mairie, Rue Pierre-Péquignat 4

Courgenay, le 24 mai 2018

Le Conseil communal

Courrendlin

Assemblée municipale ordinaire, lundi 4 juin 2018, à 19h45, halle de gymnastique

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Se prononcer au sujet des demandes d'indigénat communal suivantes :
 - a. M^{me} Sandrine Almeida Rodrigues
 - b. M. et M^{me} Juan-Carlos Pasantes Campaña et Rebeca Campaña Lires et leurs enfants Adrián et Hugo
 - c. M^{me} Carole Sandona
3. Présentation et approbation des comptes 2017 et voter les dépassements budgétaires.
4. Information concernant le plan spécial « Clos Brechon ».

5. Informations communales.
6. Divers.

Le Conseil communal

Informations :

- Le procès-verbal de la dernière assemblée municipale est déposé publiquement au secrétariat communal.
- Les comptes communaux de l'exercice 2017 peuvent être obtenus auprès de la caisse communale.

Les documents précités sont également disponibles sur le site internet communal, www.courrendlin.ch.

Courtedoux

Convocation du corps électoral

Les ayants droit de vote en matière communale sont convoqués aux urnes le dimanche 1^{er} juillet 2018 afin de se prononcer sur les questions suivantes :

1. Acceptez-vous un crédit de Fr. 20300000.– destiné à financer les travaux de rénovation et d'assainissement de la patinoire, sous réserve de l'obtention de subventions fédérales, cantonales et des participations financières provenant des récoltes de fonds du Comité de soutien et donner compétence au comité SIDP pour obtenir les crédits nécessaires à couvrir par voie d'emprunt? L'acceptation de ce crédit est conditionnée au montant résiduel d'une dette nette maximale de Fr. 11000000.– restant à la charge du SIDP.
2. Sous réserve de l'approbation du point 1) par les deux tiers des communes, acceptez-vous un crédit complémentaire de Fr. 7500000.– destiné à financer les travaux pour la réalisation d'un deuxième champ de glace, sous réserve de l'obtention de subventions fédérales, cantonales et des participations financières provenant des récoltes de fonds du Comité de soutien et donner compétence au comité SIDP pour obtenir les crédits nécessaires à couvrir par voie d'emprunt? L'acceptation de ce deuxième crédit est conditionnée au montant résiduel d'une dette nette maximale de Fr. 13000000.– restant à charge du SIDP pour l'ensemble du projet, soit les 2 surfaces de glace.

Ouverture du bureau de vote

Dimanche 1^{er} juillet 2018, de 10 h à 12 h
Lieux : Mairie-Secrétariat communal,
rue du Collège 30A.

Courtedoux, le 23 mai 2018

Le Conseil communal

Dampheux

Convocation du corps électoral

Les ayants droit de vote en matière communale sont convoqués aux urnes le dimanche 1^{er} juillet 2018 afin de se prononcer sur les questions suivantes :

1. Acceptez-vous un crédit de Fr. 20300000.– destiné à financer les travaux de rénovation et d'assainissement de la patinoire, sous réserve de l'obtention de subventions fédérales, cantonales et des participations financières provenant des récoltes de fonds du Comité de soutien et donner compétence au comité SIDP pour obtenir les crédits nécessaires à couvrir par voie d'emprunt? L'acceptation de ce crédit est conditionnée au montant résiduel d'une dette nette maximale de Fr. 11000000.– restant à la charge du SIDP.
2. Sous réserve de l'approbation du point 1) par les deux tiers des communes, acceptez-vous un crédit complémentaire de Fr. 7500000.– destiné à financer les travaux pour la réalisation d'un deuxième champ de glace, sous réserve de l'obtention de subventions

fédérales, cantonales et des participations financières provenant des récoltes de fonds du Comité de soutien et donner compétence au comité SIDP pour obtenir les crédits nécessaires à couvrir par voie d'emprunt? L'acceptation de ce deuxième crédit est conditionnée au montant résiduel d'une dette nette maximale de Fr. 13000000.– restant à charge du SIDP pour l'ensemble du projet, soit les 2 surfaces de glace.

Ouverture du bureau de vote

Dimanche 1^{er} juillet 2018, de 10 h à 12 h

Lieu: Administration communale, Vie de Bonfol 70

Dampfreux, le 23 mai 2018

Le Conseil communal

Fahy

Convocation du corps électoral

Les ayants droit de vote en matière communale sont convoqués aux urnes le dimanche 1^{er} juillet 2018 afin de se prononcer sur les questions suivantes:

1. Acceptez-vous un crédit de Fr. 20300000.– destiné à financer les travaux de rénovation et d'assainissement de la patinoire, sous réserve de l'obtention de subventions fédérales, cantonales et des participations financières provenant des récoltes de fonds du Comité de soutien et donner compétence au comité SIDP pour obtenir les crédits nécessaires à couvrir par voie d'emprunt? L'acceptation de ce crédit est conditionnée au montant résiduel d'une dette nette maximale de Fr. 11000000.– restant à la charge du SIDP.
2. Sous réserve de l'approbation du point 1) par les deux tiers des communes, acceptez-vous un crédit complémentaire de Fr. 7500000.– destiné à financer les travaux pour la réalisation d'un deuxième champ de glace, sous réserve de l'obtention de subventions fédérales, cantonales et des participations financières provenant des récoltes de fonds du Comité de soutien et donner compétence au comité SIDP pour obtenir les crédits nécessaires à couvrir par voie d'emprunt? L'acceptation de ce deuxième crédit est conditionnée au montant résiduel d'une dette nette maximale de Fr. 13000000.– restant à charge du SIDP pour l'ensemble du projet, soit les 2 surfaces de glace.

Ouverture du bureau de vote

Dimanche 1^{er} juillet 2018, de 10 h à 12 h

Lieux: Halle polyvalente

Fahy, le 23 mai 2018

Le Conseil communal

Fontenais

Convocation du corps électoral

Les ayants droit de vote en matière communale sont convoqués aux urnes le dimanche 1^{er} juillet 2018 afin de se prononcer sur les questions suivantes:

1. Acceptez-vous un crédit de Fr. 20300000.– destiné à financer les travaux de rénovation et d'assainissement de la patinoire, sous réserve de l'obtention de subventions fédérales, cantonales et des participations financières provenant des récoltes de fonds du Comité de soutien et donner compétence au comité SIDP pour obtenir les crédits nécessaires à couvrir par voie d'emprunt? L'acceptation de ce crédit est conditionnée au montant résiduel d'une dette nette maximale de Fr. 11000000.– restant à la charge du SIDP.
2. Sous réserve de l'approbation du point 1) par les deux tiers des communes, acceptez-vous un crédit complémentaire de Fr. 7500000.– destiné à financer

les travaux pour la réalisation d'un deuxième champ de glace, sous réserve de l'obtention de subventions fédérales, cantonales et des participations financières provenant des récoltes de fonds du Comité de soutien et donner compétence au comité SIDP pour obtenir les crédits nécessaires à couvrir par voie d'emprunt? L'acceptation de ce deuxième crédit est conditionnée au montant résiduel d'une dette nette maximale de Fr. 13000000.– restant à charge du SIDP pour l'ensemble du projet, soit les 2 surfaces de glace.

Ouverture du bureau de vote

Samedi 30 juin 2018, de 18 h à 19 h,

bâtiment de l'école, Bressaucourt.

Dimanche 1^{er} juillet 2018, de 10 h à 12 h,

école primaire, Fontenais.

Fontenais, le 23 mai 2018

Le Conseil communal

Grandfontaine

Convocation du corps électoral

Les ayants droit de vote en matière communale sont convoqués aux urnes le dimanche 1^{er} juillet 2018 afin de se prononcer sur les questions suivantes:

1. Acceptez-vous un crédit de Fr. 20300000.– destiné à financer les travaux de rénovation et d'assainissement de la patinoire, sous réserve de l'obtention de subventions fédérales, cantonales et des participations financières provenant des récoltes de fonds du Comité de soutien et donner compétence au comité SIDP pour obtenir les crédits nécessaires à couvrir par voie d'emprunt? L'acceptation de ce crédit est conditionnée au montant résiduel d'une dette nette maximale de Fr. 11000000.– restant à la charge du SIDP.
2. Sous réserve de l'approbation du point 1) par les deux tiers des communes, acceptez-vous un crédit complémentaire de Fr. 7500000.– destiné à financer les travaux pour la réalisation d'un deuxième champ de glace, sous réserve de l'obtention de subventions fédérales, cantonales et des participations financières provenant des récoltes de fonds du Comité de soutien et donner compétence au comité SIDP pour obtenir les crédits nécessaires à couvrir par voie d'emprunt? L'acceptation de ce deuxième crédit est conditionnée au montant résiduel d'une dette nette maximale de Fr. 13000000.– restant à charge du SIDP pour l'ensemble du projet, soit les 2 surfaces de glace.

Ouverture du bureau de vote

Dimanche 1^{er} juillet 2018, de 10 h à 12 h

Lieux: Bâtiment scolaire

Grandfontaine, le 23 mai 2018

Le Conseil communal

Haute-Ajoie

Convocation du corps électoral

Les ayants droit de vote en matière communale sont convoqués aux urnes le dimanche 1^{er} juillet 2018 afin de se prononcer sur les questions suivantes:

1. Acceptez-vous un crédit de Fr. 20300000.– destiné à financer les travaux de rénovation et d'assainissement de la patinoire, sous réserve de l'obtention de subventions fédérales, cantonales et des participations financières provenant des récoltes de fonds du Comité de soutien et donner compétence au comité SIDP pour obtenir les crédits nécessaires à couvrir par voie d'emprunt? L'acceptation de ce crédit est conditionnée au montant résiduel d'une dette nette maximale de Fr. 11000000.– restant à la charge du SIDP.

2. Sous réserve de l'approbation du point 1) par les deux tiers des communes, acceptez-vous un crédit complémentaire de Fr. 7500000.– destiné à financer les travaux pour la réalisation d'un deuxième champ de glace, sous réserve de l'obtention de subventions fédérales, cantonales et des participations financières provenant des récoltes de fonds du Comité de soutien et donner compétence au comité SIDP pour obtenir les crédits nécessaires à couvrir par voie d'emprunt? L'acceptation de ce deuxième crédit est conditionnée au montant résiduel d'une dette nette maximale de Fr. 13000000.– restant à charge du SIDP pour l'ensemble du projet, soit les 2 surfaces de glace.

Ouverture du bureau de vote

Dimanche 1^{er} juillet 2018, de 10 h à 12 h

Lieu: Salle de la Maison des Œuvres,
Coin des Moulins 58, 2906 Chevenez

Haute-Ajoie/Chevenez, le 23 mai 2018

Le Conseil communal

Lugnez

Convocation du corps électoral

Les ayants droit de vote en matière communale sont convoqués aux urnes le dimanche 1^{er} juillet 2018 afin de se prononcer sur les questions suivantes:

1. Acceptez-vous un crédit de Fr. 20300000.– destiné à financer les travaux de rénovation et d'assainissement de la patinoire, sous réserve de l'obtention de subventions fédérales, cantonales et des participations financières provenant des récoltes de fonds du Comité de soutien et donner compétence au comité SIDP pour obtenir les crédits nécessaires à couvrir par voie d'emprunt? L'acceptation de ce crédit est conditionnée au montant résiduel d'une dette nette maximale de Fr. 11000000.– restant à la charge du SIDP.
2. Sous réserve de l'approbation du point 1) par les deux tiers des communes, acceptez-vous un crédit complémentaire de Fr. 7500000.– destiné à financer les travaux pour la réalisation d'un deuxième champ de glace, sous réserve de l'obtention de subventions fédérales, cantonales et des participations financières provenant des récoltes de fonds du Comité de soutien et donner compétence au comité SIDP pour obtenir les crédits nécessaires à couvrir par voie d'emprunt? L'acceptation de ce deuxième crédit est conditionnée au montant résiduel d'une dette nette maximale de Fr. 13000000.– restant à charge du SIDP pour l'ensemble du projet, soit les 2 surfaces de glace.

Ouverture du bureau de vote

Dimanche 1^{er} juillet 2018, de 10 h à 12 h

Lieux: Ecole de Lugnez, Rte Principale 19

Lugnez, le 23 mai 2018

Le Conseil communal

Porrentruy

Votation communale du 1^{er} juillet 2018

Le Conseil municipal de Porrentruy fixe au dimanche 1^{er} juillet 2018 et au jour précédent (samedi 30 juin 2018), dans les limites des dispositions légales et réglementaires, le scrutin populaire communal concernant:

- 1) Approuvez-vous un crédit de Fr. 20300000.– destiné à financer les travaux de rénovation et d'assainissement de la patinoire, sous réserve de l'obtention de subventions fédérales, cantonales et des participations financières provenant des récoltes de

fonds du Comité de soutien et donner compétence au comité SIDP pour obtenir les crédits nécessaires à couvrir par voie d'emprunt? L'acceptation de ce crédit est conditionnée au montant résiduel d'une dette nette maximale de Fr. 11000000.– restant à charge du SIDP.

- 2) Sous réserve de l'approbation du point 1) par les deux tiers des communes, approuvez-vous un crédit complémentaire de Fr. 7500000.– destiné à financer les travaux pour la réalisation d'un deuxième champ de glace, sous réserve de l'obtention de subventions fédérales, cantonales et des participations financières provenant des récoltes de fonds du Comité de soutien et donner compétence au comité SIDP pour obtenir les crédits nécessaires à couvrir par voie d'emprunt? L'acceptation de ce deuxième crédit est conditionnée au montant résiduel d'une dette nette maximale de Fr. 13000000.– restant à la charge du SIDP pour l'ensemble du projet, soit les 2 surfaces de glace.
- 3) Approuvez-vous la modification partielle du règlement communal sur les constructions (RCC)?
- 4) Approuvez-vous la modification partielle du plan de zone (PZ)?

Les bureaux de vote seront ouverts aux heures habituelles **dans le hall de l'Hôtel de ville (samedi de 10 h à 12 h), au Groupe scolaire Auguste-Cuenin (samedi de 17 h à 19 h), ainsi que dans le hall du Lycée cantonal et au Groupe scolaire Auguste-Cuenin (dimanche de 10 h à 12 h).**

Porrentruy, le 18 mai 2018

Le Conseil municipal

Porrentruy

Décision du Conseil de ville du 17 mai 2018

Tractandum N° 16

Approbation d'une subvention de Fr. 990000.– pour faciliter la réalisation du projet global de la patinoire, sous réserve de l'acceptation populaire par les communes du SIDP de la réalisation conditionnée à une dette résiduelle nette de Fr. 13000000.– à charge des communes pour les 2 champs de glace de la patinoire.

Les documents sur la base desquels le Conseil de ville s'est prononcé peuvent être consultés à la Chancellerie municipale. Ces décisions sont soumises au référendum facultatif.

Délai pour l'envoi de la demande de référendum au Conseil municipal: vendredi 22 juin 2018.

Porrentruy, le 18 mai 2018

Chancellerie municipale

Porrentruy

Réglementation locale du trafic sur une route communale

Vu la décision du Conseil municipal du 23 avril 2018, les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière; l'article 2 de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux; les articles 3 et 4 de l'ordonnance cantonale du 17 décembre 2013 concernant les réglementations locales du trafic, le Service cantonal des infrastructures préavise favorablement la restriction suivante:

Parcelle N° 2295 du ban de Porrentruy, chemin de la Condemène

- Pose à chaque extrémité de la rue des panneaux de signalisation N° 2.07 «Circulation interdite aux camions» + plaques complémentaires «Riverains autorisés».

En vertu des articles 94, 96 et 98 du Code de procédure administrative, il peut être fait opposition dans les 30 jours à la présente décision.

Porrentruy, le 16 mai 2018

Conseil municipal

Saint-Brais

Abrogation du règlement

En date du 26 mars 2018 l'Assemblée 1^{re} section de Saint-Brais a décidé d'abroger le règlement communal ci-après:

- Règlement sur le déblaiement des neiges

Cette abrogation a été approuvée par le Délégué aux affaires communales le 8 mai 2018.

Elle entre en vigueur avec effet immédiat.

Saint-Brais, le 15 mai 2018

Le Conseil communal

Soyhières

Les ayants droit de la commune municipale de Soyhières / Les Riedes-Dessus sont conviés à une assemblée communale ordinaire, jeudi 14 juin 2018, à 20 h, à La Cave

Ordre du jour:

1. Ratification du procès-verbal de la dernière Assemblée du 20.03.2018
2. Discuter et voter un crédit de Fr. 190 000.–, à couvrir par voie d'emprunt, pour la «Construction d'une nouvelle conduite d'eau potable reliant le SEDE et les Riedes-Dessus». Donner compétence au Conseil communal pour l'octroi de l'emprunt et sa consolidation à la fin du mandat.
3. Discuter et voter un crédit de Fr. 85 000.–, à couvrir par voie d'emprunt, pour l'élaboration du projet «Réfection de la rue du 23 Juin». Donner compétence au Conseil communal pour l'octroi de l'emprunt et sa consolidation à la fin du mandat.
4. Adoption du plan spécial «Les Riedes Phase II (Protection des crues)»
5. Présentation et approbation des comptes 2017, voter les dépassements budgétaires.
6. Informations sur les divers projets en cours
7. Divers.

Conseil communal

Important: nous rappelons la teneur de l'article 27, al. 2 du règlement d'organisation qui prévoit que le procès-verbal de la précédente assemblée est à disposition des citoyens qui désirent le consulter. Les demandes de compléments ou de rectifications doivent parvenir, par écrit au Secrétariat communal au plus tard **la veille de la prochaine assemblée.**

Vendlincourt

Convocation du corps électoral

Les ayants droit de vote en matière communale sont convoqués aux urnes le dimanche 1^{er} juillet 2018 afin de se prononcer sur les questions suivantes:

1. Acceptez-vous un crédit de Fr. 20 300 000.– destiné à financer les travaux de rénovation et d'assainissement de la patinoire, sous réserve de l'obtention de subventions fédérales, cantonales et des participations financières provenant des récoltes de fonds du Comité

de soutien et donner compétence au comité SIDP pour obtenir les crédits nécessaires à couvrir par voie d'emprunt? L'acceptation de ce crédit est conditionnée au montant résiduel d'une dette nette maximale de Fr. 11 000 000.– restant à la charge du SIDP.

2. Sous réserve de l'approbation du point 1) par les deux tiers des communes, acceptez-vous un crédit complémentaire de Fr. 7 500 000.– destiné à financer les travaux pour la réalisation d'un deuxième champ de glace, sous réserve de l'obtention de subventions fédérales, cantonales et des participations financières provenant des récoltes de fonds du Comité de soutien et donner compétence au comité SIDP pour obtenir les crédits nécessaires à couvrir par voie d'emprunt? L'acceptation de ce deuxième crédit est conditionnée au montant résiduel d'une dette nette maximale de Fr. 13 000 000.– restant à charge du SIDP pour l'ensemble du projet, soit les 2 surfaces de glace.

Ouverture du bureau de vote

Dimanche 1^{er} juillet 2018, de 10 h à 12 h

Lieu: Collège (rez-de-chaussée), Milieu du Village 2

Vendlincourt, le 23 mai 2018

Le Conseil communal

Publications des autorités administratives ecclésiastiques

Boncourt

Assemblée ordinaire de la Commune ecclésiastique catholique-romaine, lundi 18 juin 2018, à 20 h 15, à la Maison des Œuvres

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Présenter et approuver les comptes de l'exercice 2017
3. Discuter et décider de la suppression de la lecture du procès-verbal en assemblée
4. Divers et imprévus

Le Conseil de la Commune ecclésiastique

Movelier-Mettembert

Assemblée de la Commune ecclésiastique, mardi 7 juin 2018, à 20 h, à la salle paroissiale de Movelier,

Ordre du jour:

1. Lecture de procès-verbal de la dernière assemblée
2. Comptes 2017
3. Modification du règlement
4. Informations de l'équipe pastorale
5. Divers et imprévus

Conseil de paroisse

Le nouveau règlement de la Commune ecclésiastique de la paroisse de Movelier-Mettembert peut être consulté du 1^{er} juin au 20 juin 2018, de 16 h à 18 h, auprès de la présidente Kunz Bernadette, route du Jura 24, 2812 Movelier.

Porrentruy

Assemblée de la Commune ecclésiastique catholique-romaine, lundi 4 juin 2018, à 20 h 15, au Centre paroissial «Les Sources»

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Acceptation des comptes 2017 et ratification des dépassements de budget.

3. Voter un crédit de Fr. 188 000.– pour l'assainissement du chauffage et de la ventilation de l'église St-Pierre, à prélever sur le fond « Bâtiments paroissiaux ».
4. Informations:
 - a) du Conseil de paroisse
 - b) de l'Equipe pastorale.
5. Divers.

Saulcy

Assemblée ordinaire de la Commune ecclésiastique catholique-romaine, mardi 12 juin 2018, à 20 h, à la salle communale

Ordre du jour:

1. Désignation des scrutateurs
2. Procès-verbal de la dernière assemblée
3. Comptes 2017 et dépassements
4. Divers et imprévus

Undervelier

Assemblée de la Commune ecclésiastique, mardi 12 juin 2018, à 20 h, à la salle communale

Ordre du jour:

1. Salutations
2. Nommer 2 scrutateurs
3. Procès-verbal de la dernière assemblée
4. Comptes et dépassements de crédit 2017
5. Divers et imprévus

Le Conseil de la Commune ecclésiastique

Avis de construction

Alle

Requérant: Artibois SA, Pré Monsieur 1A, 2942 Alle. Auteur du projet: Marti Arc Jura SA, Rue Saint-Sébastien 26, 2900 Porrentruy.

Projet: aménagement d'une place de stockage pour bois naturel et d'un bassin d'infiltration, selon dossier déposé, sur la parcelle N° 6046 (surface 4060 m²), sise Pré Monsieur. Zone d'affectation: activités AA.

Genre de construction: revêtement: stockage: chaille/Aires de circulation: revêtement bitumineux.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 22 juin 2018 au secrétariat communal d'Alle où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Alle, le 18 mai 2018

Le Conseil communal

Les Bois

Requérant: Yves Baer, Rue des Beaux-Arts 24, 2000 Neuchâtel. Auteur du projet: FMGC SA, Rue du 23-Juin 5, 2340 Le Noirmont.

Projet: construction d'une fosse enterrée étanche pour eaux usées (20 m³), sur la parcelle N° 332 (surface 738 m²), sise Clair-Bief. Zone d'affectation: agricole.

Dimensions principales: longueur 4 m 40, largeur 2 m 90, hauteur 3 m 20, hauteur totale 3 m 20.

Genre de construction: matériaux: béton armé, radier.

Dérogation requise: art. 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 25 juin 2018 au secrétariat communal des Bois où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Les Bois, le 18 mai 2018

Le Conseil communal

Clos du Doubs / Saint-Ursanne

Requérant: Foyer pour personnes âgées du district de Porrentruy SA, Rue de la Tour 11, 2882 Saint-Ursanne. Auteur du projet: Buchs & Plumey SA, La Rochette 9, 2900 Porrentruy.

Projet: réaménagement de la cour intérieure, aménagement de places de stationnement et d'une place pour les déchets avec 2 Moloks et couvert pour bennes recyclage, redéfinition des accès, réhabilitation local citerne, aménagement d'un monte-charge et d'une plate-forme élévatrice intérieure, ouverture de 3 fenêtres, séparation eaux claires/usées et remplacement conduite eau potable, sur la parcelle N° 3 (surface 6628 m²), sise Rue de la Tour. Zone d'affectation: centre CAB, plan spécial Vieille-Ville.

Dimensions principales: existantes. Dimensions monte-charge: longueur 6 m 30, largeur 2 m 20, hauteur 3 m 60, hauteur totale 3 m 60.

Genre de construction: matériaux: existant inchangé/ Monte-charge: béton. Façades: existant inchangé/ Monte-charge: tôle, teinte à préciser. Toiture: existant inchangé/ Monte-charge: toiture plate en continuité existant.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 22 juin 2018 au secrétariat communal de Clos du Doubs où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

St-Ursanne, le 18 mai 2018

Le Conseil communal

Courchavon

Requérant: Christian Jubin, Mormont 74, 2922 Courchavon. Auteur du projet: Christian Jubin, Mormont 74, 2922 Courchavon.

Projet: reprofilage et remblayage d'une partie de la parcelle N° 94, sur une surface de 6675 m² pour une hauteur moyenne de 1 m 50, sur la parcelle N° 94 (surface 12 141 m²), sise Les Champs de Blé. Zone d'affectation: agricole.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 25 juin 2018 au secrétariat communal de Courchavon où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courchavon, le 18 mai 2018

Le Conseil communal

Courendlin / Choindez

Requérant: Ayman Mouneimne, Route Principale, 2830 Choindez. Auteur du projet: BULANI – Architecture, Rue du 23-Juin 27, 2830 Courendlin.

Projet: construction d'un dépôt avec atelier de mécanique automobile, sur la parcelle N° 1607 (surface 7750 m²), sise Choindez. Zone d'affectation: activités ABC.

Dimensions principales: longueur 25 m 20, largeur 15 m 20, hauteur 5 m 50, hauteur totale 5 m 50.

Genre de construction: matériaux: structure métallique. Façades: panneaux sandwich, finition métallique, teinte grise. Toiture: panneaux sandwich, finition métallique, teinte grise.

Dérogation requise: art. 21 LFOR – distance à la forêt.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 22 juin 2018 au secrétariat communal de Courendlin où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courendlin, le 18 mai 2018

Le Conseil communal

Dampheux

Requérant: Phil Home Sàrl, Vie de Bonfol 66B, 2933 Dampheux. Auteur du projet: Phil Home Sàrl, Vie de Bonfol 66B, 2933 Dampheux.

Projet: construction d'une maison familiale avec terrasse couverte (rez) et étage, poêle, garage, velux, PAC ext. et couvert à voitures en annexe contiguë, sur la parcelle N° 2294 (surface 949 m²), sise Vie de Bonfol. Zone d'affectation: habitation HA, plan spécial Sur les Curtils (équip. détail).

Dimensions principales: longueur 14 m, largeur 15 m, hauteur 6 m 40, hauteur totale 8 m 19. Dimensions couvert à voitures: longueur 6 m, largeur 6 m 81, hauteur 4 m, hauteur totale 4 m. Dimensions terrasse couverte: longueur 4 m 30, largeur 3 m 60, hauteur 4 m 80, hauteur totale 4 m 80.

Genre de construction: matériaux: briques thermiques monolithiques. Façades: crépi minéral, teinte sable. Toiture: tuiles mécaniques, teinte rouge.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 25 juin 2018 au secrétariat communal de Dampheux où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les

éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Dampheux, le 18 mai 2018

Le Conseil communal

Delémont

Requérant: Monsieur et Madame Bounameaux Claude et Claire, Rue des Tuiliers 14, 2800 Delémont. Auteur du projet: Milani architecture Sàrl, Place du 23-Juin 1, 2350 Saignelégier.

Projet: surélévation du bâtiment N° 14 existant comprenant un niveau supérieur et un attique. Aménagement d'une terrasse couverte avec SPA sur le toit nord du bâtiment existant et de deux terrasses non couvertes à l'Ouest du nouveau niveau et de l'attique. Aménagement d'un couvert devant le garage. Pose de panneaux solaires photovoltaïques, sur la parcelle N° 4632 (surface 746 m²), sise Rue des Tuiliers 14. Zone de construction: HAa: Zone d'habitation A secteur a.

Dimensions principales: longueur 11 m 95, largeur 11 m 62, hauteur 6 m 70, hauteur totale 9 m 30. Dimensions couvert terrasse: longueur 5 m, largeur 5 m, hauteur 5 m 60, hauteur totale 5 m 60. Dimensions couvert garage: longueur 8 m 06, largeur selon plans, hauteur 2 m 95, hauteur totale 2 m 95.

Genre de construction: murs extérieurs: bois. Façades: minérale, couleur: ocre. Couverture: gravier.

Chauffage: existant.

Delémont, le 22 mai 2018

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics

Delémont

Requérant: Monsieur et Madame Ioset Frédéric et Caroline, Rue Vers-la-Croix 34, 2800 Delémont. Auteur du projet: Monsieur et Madame Ioset Frédéric et Caroline, Rue Vers-la-Croix 34, 2800 Delémont.

Projet: construction d'une pergola et d'un mur de soutènement en bloc granit, sur la parcelle N° 4916 (surface 670 m²), sise Rue Vers-la-Croix. Zone de construction: HAa: Zone d'habitation A secteur a.

Dimensions principales: longueur 5 m, largeur 3 m 50, hauteur 3 m, hauteur totale 3 m. Dimensions mur soutènement: longueur 44 m 90, largeur 0 m 50, hauteur 1 m 20, hauteur totale 1 m 50.

Genre de construction: murs extérieurs: alu. Façades: alu, couleur: gris.

Dérogation requise: art. 61 RCC - Alignements et distances.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au samedi 23 juin 2018 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément

à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 22 mai 2018

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics

Develier

Requérant: Sprunger Jonathan, Lieu-Galet 1, 2802 Develier. Auteur du projet: Sprunger Jonathan, Lieu-Galet 1, 2802 Develier.

Projet: pose d'un revêtement bitumineux pour l'accès à la ferme, plantation de fruitiers, selon dossier déposé, sur les parcelles N°s 1323 et 3638 (surfaces respectives 539935 et 750 m²), sises Lieu-Galet. Zone d'affectation: agricole.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 11 juin 2018 au secrétariat communal de Develier où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Complément à l'avis paru le 9 mai 2018. **La présente publication se fonde sur l'art. 97 de la loi sur l'agriculture du 29 avril 1998, sur les art. 12 et 12a de la loi fédérale du 1^{er} juillet 1966 sur la protection de la nature et du paysage et sur l'art. 6 de la loi cantonale sur les améliorations structurelles du 20 juin 2001.**

Develier, le 18 mai 2018

Le Conseil communal

Haute-Ajoie / Rocourt

Requérants: Margrith & Bernhard Baumberger, Poya 10, 1797 Münchenwiler. Auteur du projet: Margrith & Bernhard Baumberger, Poya 10, 1797 Münchenwiler.

Projet: transformation du bâtiment N° 12: transformation int., isolation toiture et ouverture 5 velux et d'une lucarne, remplacement fenêtres, remplacement chaudière par PAC ext., rafraîchissement façades et réfection/agrandissement du couvert d'entrée, sur la parcelle N° 255 (surface 1243 m²), sise Route de Roche d'Or. Zone d'affectation: centre CA.

Dimensions principales: existantes. Dimensions couvert entrée: longueur 4 m 02, largeur 1 m 60, hauteur 2 m 16, hauteur totale 2 m 16.

Genre de construction: matériaux: moellons existants /Lucarne: ossature bois. Façades: crépi minéral, teinte blanche. Toiture: tuiles plates TC idem existant, teinte rouge nuagé.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 25 juin 2018 au secrétariat communal de Haute-Ajoie où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Chevenez, le 18 mai 2018

Le Conseil communal

Haute-Ajoie / Chevenez

Requérante: Commune de Haute-Ajoie, L'Abbaye 114, 2906 Chevenez. Auteur du projet: Buchs & Plumey SA, Rue de la Rochette 9, 2900 Porrentruy.

Projet: aménagement d'une place de jeux avec 6 structures, 1 point d'eau et une haie végétale en limite Est (H: 1 m 20), selon dossier déposé, sur la parcelle N° 4446 (surface 792 m²), sise Route de Grand-Bois. Zone d'affectation: utilité publique UA, plan spécial Grand Bois Est modifié.

Dérogation requise: sous réserve de l'entrée en force de la modification du plan spécial Grand Bois Est modifié.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 25 juin 2018 au secrétariat communal de Haute-Ajoie où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Chevenez, le 18 mai 2018

Le Conseil communal

Porrentruy

Requérant: Monsieur Reusser Gérard, La Haute-Fin 41, 2900 Porrentruy. Auteur du projet: Bureau Buchs & Plumey SA, Rue de la Rochette 9, 2900 Porrentruy.

Projet: construction fosse à purin enterrée et d'un hangar pour le stockage du foin, sur la parcelle N° 1490 (surface 25893 m²), sise la Haute-Fin 41. Zone d'affectation: ZA: zone agricole.

Description: ces travaux comprennent la construction d'une fosse à purin enterrée et d'un hangar pour le stockage du foin.

Dimensions principales: longueur 20 m, largeur 15 m, hauteur 4 m 20, hauteur totale 6 m 50. Dimensions fosse à purin enterrée: longueur 18 m, largeur 12 m 28.

Genre de construction: façades: revêtement: tôle, teinte: gris clair RAL 9019. Toit: forme: 2 pans, pente: 12°. Couverture: tôle, teinte: gris RAL 9006.

Chauffage: PAC.

Ces aménagements seront réalisés conformément à la demande en permis de construire du 27 avril 2018 et selon les plans timbrés par le Service Urbanisme Equipement et Intendance.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au lundi 25 juin 2018 inclusivement, au Service Urbanisme Equipement Intendance (UEI) où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Porrentruy, le 18 mai 2018

Le Service UEI

Rebeuvelier

Requérants: Lucine & Olivier Schaller, Rue des Cerisiers 2, 2832 Rebeuvelier. Auteurs du projet: Lucine & Olivier Schaller, Rue des Cerisiers 2, 2832 Rebeuvelier.

Projet: construction d'une maison familiale avec sous-sol semi-enterrée, garage double, terrasse bioclimatique, SPA ext. sur terrasse toiture étage, panneaux solaires en toiture, PAC ext. (solaires) et PAC sol/eau (chauffage principal), puits lumière et citerne récupération eaux pluviales + mur gabions, sur la parcelle N° 1266 (surface 655 m²), sise La Condemenne. Zone d'affectation: habitation HAb, plan spécial La Condemenne II.

Dimensions principales: longueur 19 m 10, largeur 10 m, hauteur 7 m, hauteur totale 7 m. Dimensions terrasse bioclimatique: longueur 8 m 20, largeur 3 m, hauteur 5 m, hauteur totale 5 m.

Genre de construction: matériaux: briques TC, isolation périphérique. Façades: crépi, teintes blanche et anthracite. Toiture: toiture plate, finition dalles (terrasse) et gravier, teinte grise.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 22 juin 2018 au secrétariat communal de Rebeuvelier où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Rebeuvelier, le 24 mai 2018

Le Conseil communal

Saignelégier

Requérant: Cemestra SA, Route de France 20, 2350 Saignelégier. Auteur du projet: dkconcept, bureau technique, Le Pairez 56, 2716 Sornetan.

Projet: construction d'un garage pour voitures et motos, pour les logements du bâtiment N° 20, avec liaison vers 1^{er} étage, sur les parcelles N°s 58 (surface 981 m²) et 59 (surface 3214 m²), sise Route de France. Zone d'affectation: centre CA.

Dimensions principales: longueur 28 m 55, largeur 16 m 55, hauteur 4 m 40, hauteur totale 4 m 40. Dimensions sortie/accès 1^{er} étage: longueur 6 m 03, largeur 8 m 37, hauteur 2 m 90, hauteur totale 3 m 20.

Genre de construction: matériaux: béton. Façades: panneaux métalliques isolés, teinte grise. Toiture: panneaux métalliques isolés, teinte grise.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 23 juin 2018 au secrétariat communal de Saignelégier où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saignelégier, le 17 mai 2018

Le Conseil communal

journalofficiel@pressor.ch

Vendlincourt

Requérants: Marylise & Serge Heusler, Le Courtedoux 29, 2943 Vendlincourt. Auteur du projet: Bleyaert et Minger SA, Grand-Rue 21, 2900 Porrentruy.

Projet: démolition du bâtiment N° 21 et reconstruction d'un nouvel hangar pour machines agricoles non motorisées + aménagement d'une rampe semi-couverte, sur la parcelle N° 8 (surface 4064 m²), sise Le Courtedoux. Zone d'affectation: centre CA.

Dimensions principales: longueur 25 m 50, largeur 15 m 25, hauteur 4 m 56, hauteur totale 7 m 50.

Genre de construction: matériaux: ossature bois. Façades: bardage bois mélèze naturel, teinte grise brune. Toiture: panneaux sandwich, fini tôle, teinte brune (RAL 8004).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 22 juin 2018 au secrétariat communal de Vendlincourt où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Vendlincourt, le 18 mai 2018

Le Conseil communal

Mises au concours

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En prévision de départs, la Police cantonale recrute des

Aspirant-e-s de police

Mission: Apprendre et veiller au respect des institutions démocratiques, en particulier en assurant l'exécution et l'observation des lois. Acquérir les connaissances pour prévenir et réprimer les atteintes à la sécurité et à l'ordre publics. Prêter assistance en cas de dangers graves, d'accidents ou de catastrophes. Selon son niveau de compétences, assurer la protection des personnes et des biens. Participer aux actions de prévention, d'information, d'éducation et de répression. Selon ses capacités, empêcher, dans la mesure du possible, la commission de tout acte punissable. Réussir les objectifs fixés par l'école de police, ainsi que le brevet fédéral de police.

Exigences: Etre âgé-e de 18 ans au minimum; bénéficier d'au minimum une année d'expérience professionnelle; être de nationalité suisse ou au bénéfice d'un permis d'établissement C; posséder une formation scolaire ou professionnelle sanctionnée par un certificat de capacité ou un titre jugé équivalent; justifier d'une bonne culture générale; jouir d'une bonne condition physique; être titulaire du permis de conduire catégorie B. Les candidat-e-s retenu-e-s devront suivre avec succès l'Ecole de police et obtenir le Brevet fédéral de policier.

Examens préalables: Des examens préalables seront organisés et porteront notamment sur le français, le sport, les compétences cognitives, des mises en situation

et des entretiens RH. Les dates de ces différentes étapes sont disponibles sur le site www.cifpol.ch.

Entrée en fonction: L'Ecole de police débute en janvier 2019.

Lieu de travail: CifPol, écoles de Colombier et Granges-Paccot ainsi que le territoire cantonal.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M^{me} Marie-Jane Intenza, adjointe au Commandant de la Police cantonale jurassienne, tél. 032 420 65 65.

Une séance d'information est organisée le mercredi 6 juin 2018 à 18h30 à l'auditorium de la Division commerciale du CEJEF, rue de l'Avenir 33 à 2800 Delémont.

Vous êtes intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de candidature sur le site: www.cifpol.ch, et postulez jusqu'au 3 août 2018. Le processus de recrutement y est précisément décrit.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Le Contrôle des finances met au concours, dans le cadre d'un remplacement, le poste de

Réviseur-se / Inspecteur-trice financier-ère à 50%

pour une durée déterminée de 2 à 3 ans.

Mission: Procéder au contrôle des comptes des services de l'Administration cantonale et des institutions assumant une tâche publique ou subventionnées par l'Etat.

Profil: Bachelor en économie ou certificat de comptable spécialisé et/ou brevet fédéral de spécialiste en finance et comptabilité et longue expérience ou formation et expérience jugées équivalentes. Notions de base en assurances sociales souhaitées. Expérience professionnelle de minimum 5 ans en matière de comptabilité et/ou révision. Aptitude à travailler de manière indépendante (décision de l'étendue des investigations), rigueur avec les chiffres. Maîtrise indispensable des outils informatiques usuels et connaissance de l'allemand souhaitée. Permis de conduire nécessaire. Le-la réviseur-se doit faire preuve d'un esprit critique mais être capable d'entretenir une bonne communication avec les personnes auditées.

Fonction de référence et classe de traitement: Réviseur-se/Classe 16.

Entrée en fonction: A convenir (été 2018).

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Maurice Brêchet, contrôleur général des finances, tél. 032 420 71 00.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources

humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention «Postulation Réviseur-se», jusqu'au 15 juin 2018.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En prévision du départ du titulaire, le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) met au concours le poste de

Vétérinaire officiel-le à 90%

Mission: Assumer les responsabilités et les compétences que les législations fédérales et cantonales attribuent au vétérinaire officiel-le, notamment dans les domaines de la sécurité alimentaire et de l'hygiène des viandes, de la protection des animaux et des affaires canines, des épizooties et du contrôle de la production primaire et ce, selon les directives du vétérinaire cantonal.

Profil: Vous êtes en possession d'un diplôme de médecin-vétérinaire reconnu sur le plan fédéral et du certificat de capacités de la formation qualifiante de vétérinaire officiel-le ou formation et expérience jugées équivalentes. Vous êtes au bénéfice d'une expérience de 2 à 4 ans minimum dans le service vétérinaire public. Vous avez une motivation et une conscience professionnelle de haut niveau, le sens de l'organisation, vous savez communiquer et vous avez de l'intérêt pour les questions administratives et juridiques. Vous savez travailler en équipe, développer des projets et les mettre en œuvre. Vous êtes à l'aise dans l'expression orale et écrite en langue française et de bonnes connaissances en langue allemande.

Fonction de référence et classe de traitement: Vétérinaire officiel-le/Classe 21.

Entrée en fonction: 1^{er} juillet 2018 ou à convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès du Dr Flavien Beuchat, vétérinaire cantonal au 032 420 52 80.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention «Postulation Vétérinaire officiel-le», jusqu'au 15 juin 2018.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour le cercle scolaire primaire de la Courtine, deux postes d'

Enseignant-e primaire (contrat de durée déterminée d'une année)

Mission: Assurer l'acquisition des connaissances générales des enfants. Avec les parents, favoriser le développement psychomoteur, affectif, cognitif et

social des enfants. Organiser et animer des activités favorisant l'éveil, l'autonomie et l'apprentissage des enfants. Dépister les situations individuelles critiques et faire intervenir les personnes adéquates. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques. Participer aux projets et activités de l'établissement.

Profil: Bachelor HEP ou titre jugé équivalent.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2018.

Lieu de travail: Ecoles des Genevez et Lajoux.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de la Courtine, M^{me} Valérie Bessire (032 484 92 29) et/ou auprès de la présidente de la Commission d'école, M^{me} Catherine Hulmann (079 484 02 01).

Documents requis: Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire, d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Postulation: Elles sont adressées soit par écrit, avec la mention « Postulation », à M^{me} Catherine Hulmann, présidente de la Commission d'école, Bas de Fernet 95, 2718 Lajoux, soit par courrier électronique à l'adresse: cath.hulmann@gmail.com, **jusqu'au 6 juin 2018**.

Taux d'activité: 1 poste comprenant entre 14 à 17 leçons hebdomadaires dans les degrés 1-8H

Fonction de référence et classe de traitement:
Enseignant-e primaire/Classe 13

Taux d'activité: 1 poste comprenant 14 leçons hebdomadaires dans les degrés 1-2H

Fonction de référence et classe de traitement:
Enseignant-e primaire/Classe 13 au taux de rétribution de 95 %



En vue du prochain départ en retraite du titulaire, la commune mixte de Courtedoux met au concours le poste d'

**Agent-e de voirie 70 %
et Concierge professionnel 30 %**

Les exigences fixées sont les suivantes:

- CFC d'agent-e d'exploitation ou titre jugé équivalent.
- Permis de conduire catégorie C1 serait considéré comme un avantage.
- Maîtrise des outils informatiques bureautiques dans l'environnement Windows.
- Aptitude à travailler d'une manière indépendante et efficace.
- Aptitude à travailler avec des horaires flexibles.
- Être disposé-e à exécuter des tâches de nuit, les week-ends et les jours fériés.
- Fournir des prestations de qualité.
- Capacité d'initiative et de synthèse.
- Capacité de gérer une équipe de 1 à 3 personnes.
- Être motivé-e, disponible et animé-e d'un esprit d'ouverture et de travail d'équipe.

Classes de traitement:

- Agent-e de voirie: classe 7 de l'échelle U en vigueur (base: RCJU)
- Concierge professionnel: classe 5 de l'échelle U en vigueur (base: RCJU)

Entrée en fonction: 1^{er} février 2019

Les candidats-es sont priés de faire parvenir leur postulation accompagnée d'un curriculum vitae et d'une copie du CFC (ou titre équivalent) **jusqu'au vendredi 8 juin**

2018 (date de réception au secrétariat communal faisant foi) à l'adresse suivante: Conseil communal, à l'att. de M. le Maire, rue du Collège 30A, 2905 Courtedoux, avec la mention « postulation agent-e de voirie et concierge professionnel ».

Le cahier des charges peut être consulté au secrétariat communal durant le délai de postulation.

Des renseignements peuvent être obtenus auprès de M. François Minger, maire, au N° 079 543 96 76.

Courtedoux, le 17 mai 2018

Le Conseil communal

Haute Ecole Pédagogique - BEJUNE



La Haute École Pédagogique - BEJUNE (HEP-BEJUNE) forme les enseignant-e-s de trois cantons (Berne - partie francophone, Jura et Neuchâtel). Cette haute école déploie ses activités sur trois sites, situés à Bienne, Delémont et La Chaux-de-Fonds.

Afin de renforcer sa mission en éducation physique aux cycles 1 et 2 dans le canton de Neuchâtel, la HEP-BEJUNE met au concours le poste de

Conseiller-ère en éducation physique (EPH)

Ce poste à temps partiel, à hauteur de 20%, est rattaché à la formation continue.

L'annonce détaillée figurant sur notre site internet www.hep-bejune.ch, rubrique « Qui sommes-nous? Offres d'emplois » vous fournira de plus amples informations sur le poste et nos conditions d'engagement.

Délai de postulation : **1^{er} juin 2018**.

Marchés publics

Rectification

1. Pouvoir adjudicateur

1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur

Service demandeur / Entité adjudicatrice:
Syndicat Intercommunal du District de Porrentruy (SIDP)

Service organisateur/Entité organisatrice:

Vallat Partenaires SA
Conseils en marchés publics et en gestion de projets, à l'attention de Patrick Vallat,
Rue des Tuillières 1, 1196 Gland, Suisse,
E-mail: office@v-partenaires.ch

1.2 Adresse à corriger dans la publication d'origine

Pas de changement

1.3 Genre de pouvoir adjudicateur

Autres collectivités assumant des tâches communales

1.4 Mode de procédure choisi

Procédure ouverte

2. Description

2.1 Titre du projet du marché

Projet d'agrandissement de rénovation et d'assainissement de la patinoire d'Ajoie et du Clos du Doubs

2.2 Description détaillée des tâches

L'appel d'offres concerne l'attribution d'un mandat à un groupement pluridisciplinaire de mandataires. Les prestations concernent les phases SIA 32 à 53 selon SIA 112.

Le groupement doit réunir les compétences suivantes:

- architecte,
- ingénieur civil,
- ingénieur bois,
- ingénieur ou technicien spécialisé en installations de chauffage,
- ingénieur ou technicien spécialisé en installations de production de froid,
- ingénieur ou technicien spécialisé en installations de ventilation,
- ingénieur ou technicien spécialisé en installations sanitaires,
- ingénieur ou technicien spécialisé en installations électriques et d'éclairage,
- ingénieur ou technicien spécialisé en installations MCRG,
- ingénieur ou technicien spécialisé en physique du bâtiment,
- ingénieur ou technicien spécialisé en concept énergétique,
- ingénieur ou technicien spécialisé en sécurité et défense incendie AEAI de niveau 3.

2.4 Vocabulaire commun des marchés publics

CPV: 71200000 - Services d'architecture,
71300000 - Services d'ingénierie

3. Référence**3.1 Numéro de référence de la publication**

Publication du: 02.05.2018

3.2 Cette publication se réfère à

Rectification

4. Les points suivants doivent être rectifiés dans la publication d'origine**4.2 Données à corriger**

Délai souhaité pour poser des questions par écrit

Jusqu'à présent: 11.05.2018

Nouveau: 25.05.2018

Délai de clôture pour le dépôt des offres

Jusqu'à présent: 18.06.2018 11:00

Nouveau: 02.07.2018 11:00

Date de l'ouverture des offres

Jusqu'à présent: 18.06.2018 11:00

Nouveau: 02.07.2018 14:00

4.4 Autres indications

Les annexes à l'avant-projet sont téléchargeables dès le 18 mai 2018.

4.5 Indication des voies de recours

Le présent avis n'est pas sujet à recours.

Appel d'offres**1. Pouvoir adjudicateur****1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur**

Service demandeur / Entité adjudicatrice:
Fondation Pérène

Service organisateur / Entité organisatrice:

Stähelin architectes (Delémont) SA,
à l'attention de Laurent Bertuchoz,
architecte responsable de projet,
Rue de la Jeunesse 2, 2800 Delémont, Suisse,
Téléphone: 032 421 96 64, Fax: 032 421 96 65,
E-mail: laurent.bertuchoz@staehelinarchitectes.ch

1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante

Fondation Pérène, à l'attention de
Geneviève Constantin, Chemin du Palastre 18,
2800 Delémont, Suisse,
Téléphone: 032 421 16 00, Fax: 032 421 16 01,
E-mail: fondation@perene.ch

1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit

01.06.2018
Remarques: Les questions sont à poster sur le forum de l'appel d'offre. L'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone. Les réponses seront publiées sur le forum au plus tard le 06.06.2018.

1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres

Date: 13.06.2018 **Heure:** 12:00, **Délais spécifiques et exigences formelles:** Seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. Les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication.

Les offres sont à remettre sous plis. L'enveloppe portera la mention suivante:

SOUSSION - NE PAS OUVRIR
(+ indiquer le N° de soumission)

1.5 Date de l'ouverture des offres:

15.06.2018, **Remarques:** L'ouverture des offres n'est pas publique. L'avis d'ouverture sera affiché dès le jour ouvrable suivant l'ouverture. Lieu: secrétariat de la Fondation Pérène, chemin du Palastre 18, 2800 Delémont.

1.6 Genre de pouvoir adjudicateur

Autres collectivités assumant des tâches cantonales

1.7 Mode de procédure choisi

Procédure ouverte

1.8 Genre de marché

Marché de travaux de construction

1.9 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux

Non

2. Objet du marché**2.1 Genre du marché de travaux de construction**

Exécution

2.2 Titre du projet du marché

Fondation Pérène Palastre 20 - Adaptation de l'aile Est

2.4 Marché divisé en lots?

Oui

Les offres sont possibles pour un lot

Lot N°: 21100

CPV: 45000000 - Travaux de construction

Code des frais de construction (CFC):

112 – Démolitions,

211 - Travaux de l'entreprise de maçonnerie

Brève description: travaux de démolition, terrassement et canalisations, maçonnerie et béton armé.

Début de l'exécution: 09.07.2018

Remarques: Le planning intentionnel des travaux est indicatif.

Les conditions suivantes doivent être réunies avant l'établissement formel des contrats et le début des travaux:

- Permis de construire délivré
- Autorisation du Gouvernement pour début anticipé des travaux (décision nécessaire dans la procédure de subvention)

Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique: Début: 09.07.2018, Fin: 19.10.2018

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction: Non

Options: Non

Critères d'adjudication:

Prix: Pondération 50%

Références Ets et personnes-clés: Pondération 20%

Organisation et compréhension: Pondération 15%

Délais: Pondération 10%

Qualité de l'offre, présentation: Pondération 5%

Lot N°: 23000

CPV: 45310000 - Travaux d'équipement électrique

Code des frais de construction (CFC): 23 - Installations électriques

Brève description: Installations électriques de l'aile Est

Début de l'exécution: 09.07.2018

Remarques: Le planning intentionnel des travaux est indicatif.

Les conditions suivantes doivent être réunies avant l'établissement formel des contrats et le début des travaux:

– Permis de construire délivré

– Autorisation du Gouvernement pour début anticipé des travaux (décision nécessaire dans la procédure de subvention)

Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique: Début: 09.07.2018, Fin: 31.05.2019

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction: Non

Options: Non

Critères d'adjudication:

Prix: Pondération 50%

Références Ets et personnes-clés: Pondération 20%

Organisation et compréhension: Pondération 15%

Délais: Pondération 10%

Qualité de l'offre, présentation: Pondération 5%

Lot N°: 25810

CPV: 45421151 - Installation de cuisines équipées

Code des frais de construction (CFC): 258 - Agencements de cuisine

Brève description: Agencement de cuisine professionnelle

Début de l'exécution: 09.07.2018

Date de la fourniture: 15.04.2019

Remarques: Le planning intentionnel des travaux est indicatif.

Les conditions suivantes doivent être réunies avant l'établissement formel des contrats et le début des travaux:

– Permis de construire délivré

– Autorisation du Gouvernement pour début anticipé des travaux (décision nécessaire dans la procédure de subvention)

Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique: Début: 09.07.2018, Fin: 03.05.2019

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction: Non

Options: Non

Critères d'adjudication:

Prix: Pondération 50%

Références Ets et personnes-clés: Pondération 20%

Organisation et compréhension: Pondération 15%

Délais: Pondération 10%

Qualité de l'offre, présentation: Pondération 5%

2.5 Vocabulaire commun des marchés publics

CPV: 45000000 - Travaux de construction, 45421151 - Installation de cuisines équipées, 45310000 - Travaux d'équipement électrique

2.6 Description détaillée du projet

Adaptation de l'aile Est du bâtiment Palastre 20. Installation d'une cuisine professionnelle, de salle de repas, salles de classe et salles d'activité pédagogique ou thérapeutique.

2.7 Lieu de l'exécution

Fondation Père-ne
Chemin du Palastre 20
2800 Delémont

2.11 Des variantes sont-elles admises?

Non

2.12 Des offres partielles sont-elles admises?

Non

3. Conditions

3.1 Conditions générales de participation

Selon l'art. 34, alinéa 1 de l'Ordonnance, ne seront retenues que les offres émanant de soumissionnaires qui respectent les usages locaux et paient les charges sociales conventionnelles. Si l'appel d'offres est soumis à l'OMC, tous les soumissionnaires établis en Suisse ou dans un Etat signataire de l'accord OMC sur les marchés publics qui offre la réciprocité aux entreprises suisses peuvent participer. Dans le cas contraire, seuls les soumissionnaires établis en Suisse peuvent participer.

3.2 Cautions / garanties

Selon l'art. 21, alinéa 2 de la Loi cantonale sur les marchés publics.

3.5 Communauté de soumissionnaires

Admises selon l'art. 40 de l'Ordonnance. Tous les membres doivent respecter les conditions.

3.6 Sous-traitance

Admis selon art. 41 de l'Ordonnance concernant l'adjudication des marchés publics.

3.7 Critères d'aptitude

Conformément aux critères cités dans les documents

3.8 Justificatifs requis

Conformément aux justificatifs requis dans les documents

3.9 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres

Prix: aucun

Conditions de paiement: Aucun émoulement de participation n'est requis

3.10 Langues acceptées pour les offres

Français

3.11 Validité de l'offre

180 Jours à partir de la date limite d'envoi

3.12 Obtention du dossier d'appel d'offres

sous www.simap.ch

Dossier disponible à partir du: 23.05.2018 jusqu'au 13.06.2018

Langues du dossier d'appel d'offres: Français
Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres: L'inscription sur www.simap.ch n'équivaut pas à une inscription officielle ou à une demande de dossier.

4. Autres informations

4.2 Conditions générales

Les «conditions générales pour l'adjudication et l'exécution de travaux de construction» établies par Stähelin architectes, jointes à la documentation d'appel d'offre, s'appliquent

4.3 Négociations

Les négociations sur les prix, les remises de prix et les prestations sont interdites.

4.5 Autres indications

Visite des lieux:

Deux dates sont fixées pour une visite accompagnée de la DT:

- 29 mai 2018, 10h00
- 30 mai 2018, 10h00

Cette visite est obligatoire pour les entreprises souhaitant participer à l'appel d'offre du Lot:

21100 «Travaux de l'entreprise de maçonnerie».

La visite est facultative pour les autres lots.

L'entreprise de maçonnerie n'ayant pas la possibilité de se rendre à la visite lors des dates prévues contactera au plus vite l'architecte responsable pour convenir, sous toute réserve, d'une date de visite complémentaire.

4.7 Indication des voies de recours

Selon l'art. 62 de l'Ordonnance, le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

Appel d'offres**1. Pouvoir adjudicateur****1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur**

Service demandeur / Entité adjudicatrice:

Hôpital du Jura

Service organisateur / Entité organisatrice:

Service Projets et Technique, à l'attention de Jean Barthe, Fbg. des Capucins 30, 2800 Delémont, Suisse, Téléphone: 032 421 26 10, Fax: 032 421 26 02, E-mail: jean.barthe@h-ju.ch

1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante

Kontur Projektmanagement AG, Museumstrasse 10, Postfach 255, 3000 Berne 6, Suisse, Téléphone: +41 31 356 26 66, E-mail: info@konturmanagement.ch

1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit

06.06.2018
Remarques: L'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone.

1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres

Date: 26.07.2018 **Heure:** 17:00, **Délais spécifiques et exigences formelles:** Seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. Les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication.

1.5 Date de l'ouverture des offres:

27.07.2018, **Heure:** 14:00, **Lieu:** Kontur Projektmanagement AG

1.6 Genre de pouvoir adjudicateur

Autres collectivités assumant des tâches cantonales

1.7 Mode de procédure choisi

Procédure ouverte

1.8 Genre de marché

Marché de services

1.9 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux

Oui

2. Objet du marché**2.1 Catégorie de services CPC:**

[12] Architecture, conseils et études techniques, services techniques intégrés, aménagement urbain et architecture paysagère; conseils afférents à caractère scientifique et technique

2.2 Titre du projet du marché

Hôpital de Saignelégier - Appel d'offres pour un planificateur général

2.4 Marché divisé en lots?

Non

2.5 Vocabulaire commun des marchés publics

CPV: 71000000 - Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection

2.6 Description détaillée des tâches

Equipe de planification générale pour la planification d'un nouveau bâtiment destiné aux unités de soins, tâches selon SIA 31/32/33/412.2, autres phases en option selon le modèle de réalisation.

2.7 Lieu de la fourniture du service

Saignelégier/JU

2.8 Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Début: 01.09.2018, Fin: 31.12.2019

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction: Non

2.9 Options

Oui

Description des options: Extension du mandat à la transformation d'un bâtiment existant, extension du mandat aux phases SIA 4/5/6.

2.10 Critères d'adjudication

Conformément aux critères cités dans les documents

2.11 Des variantes sont-elles admises?

Non

2.12 Des offres partielles sont-elles admises?

Non

2.13 Délai d'exécution

Début 03.09.2018 et fin 31.12.2019

3. Conditions**3.1 Conditions générales de participation**

Selon l'art. 34, alinéa 1 de l'Ordonnance, ne seront retenues que les offres émanant de soumissionnaires qui respectent les usages locaux et paient les charges sociales conventionnelles. Si l'appel d'offres est soumis à l'OMC, tous les soumissionnaires établis en Suisse ou dans un Etat signataire de l'accord OMC sur les marchés publics qui offre la réciprocité aux entreprises suisses peuvent participer. Dans le cas contraire, seuls les soumissionnaires établis en Suisse peuvent participer.

3.2 Cautions/garanties

Selon l'art. 21, alinéa 2 de la Loi cantonale sur les marchés publics.

3.5 Communauté de soumissionnaires

Admises selon l'art. 40 de l'Ordonnance. Tous les membres doivent respecter les conditions.

3.6 Sous-traitance

Admis selon art. 41 de l'Ordonnance concernant l'adjudication des marchés publics.

3.7 Critères d'aptitude

Conformément aux critères cités dans les documents

3.8 Justificatifs requis

Conformément aux justificatifs requis dans les documents

3.9 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres

Prix: aucun

Conditions de paiement: Aucun émoulement de participation n'est requis

3.10 Langues acceptées pour les offres

Français

3.11 Validité de l'offre

6 mois à partir de la date limite d'envoi

3.12 Obtention du dossier d'appel d'offressous www.simap.ch**Dossier disponible à partir du:** 23.05.2018**Langues du dossier d'appel d'offres:** Français**Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres:** L'inscription sur www.simap.ch n'équivaut pas à une inscription officielle ou à une demande de dossier.**4. Autres informations****4.3 Négociations**

Les négociations sur les prix, les remises de prix et les prestations sont interdites.

4.7 Indication des voies de recours

Selon l'art. 62 de l'Ordonnance, le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

Divers

Communauté de l'École secondaire d'Ajoie et du Clos du Doubs

**Assemblée des délégués,
mardi 5 juin 2018, à 20 h, au Collège Thurmann**

Ordre du jour:

1. Ouverture de l'Assemblée
2. Désignation des scrutateurs
3. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 5 décembre 2017
4. Communications du président et des directeurs
5. Comptes 2017:
 - a) présentation
 - b) rapport des vérificateurs
 - c) approbation et décharge à l'administration
6. Nominations à la Commission d'école
7. Divers

Le Comité

Vous pouvez envoyer
vos publications
par courriel à l'adresse :

journalofficiel@pressor.ch

**Jusqu'au lundi
12 heures**



Case postale 6744
CH-1002 Lausanne
Tél. + 41 21 348 13 13
Fax + 41 21 348 13 14
www.loro.ch

TABLEAUX DES LOTS DES BILLETS SÉCURISÉS À PRÉTIAGE

Océano		Tranche de 480 000 billets à 5.– dès le 23 mai 2018		Valeur d'émission: 2 400 000.–	
Nb. de billets		Gain billet	Montant total		
1	x	50 000.–	50 000.–		
1	x	10 000.–	10 000.–		
1	x	5 000.–	5 000.–		
11	x	1 000.–	11 000.–		
42	x	500.–	21 000.–		
200	x	200.–	40 000.–		
300	x	110.–	33 000.–		
1 000	x	100.–	100 000.–		
600	x	60.–	36 000.–		
1 800	x	50.–	90 000.–		
2 400	x	25.–	60 000.–		
7 200	x	20.–	144 000.–		
4 800	x	15.–	72 000.–		
33 600	x	10.–	336 000.–		
67 200	x	5.–	336 000.–		
119 156		billets gagnants =	1 344 000.–		
24.82%		=	56.00%		

Poil à gratter		Tranche de 420 000 billets à 4.– dès le 19 juin 2018		Valeur d'émission: 1 680 000.–	
Nb. de billets		Gain billet	Montant total		
1	x	40 000.–	40 000.–		
1	x	10 000.–	10 000.–		
1	x	4 000.–	4 000.–		
8	x	1 000.–	8 000.–		
8	x	500.–	4 000.–		
140	x	200.–	28 000.–		
776	x	100.–	77 600.–		
1 200	x	40.–	48 000.–		
2 400	x	20.–	48 000.–		
18 000	x	10.–	180 000.–		
21 000	x	8.–	168 000.–		
21 000	x	6.–	126 000.–		
49 800	x	4.–	199 200.–		
114 335		billets gagnants =	940 800.–		
27.22%		=	56.00%		

Mega Mots		Tranche de 400 000 billets à 30.– dès le 23 mai 2018		Valeur d'émission: 12 000 000.–	
Nb. de billets		Gain billet	Montant total		
1	x	1 000 000.–	1 000 000.–		
1	x	100 000.–	100 000.–		
1	x	50 000.–	50 000.–		
1	x	30 000.–	30 000.–		
4	x	20 000.–	80 000.–		
5	x	10 000.–	50 000.–		
8	x	5 000.–	40 000.–		
200	x	1 000.–	200 000.–		
100	x	600.–	60 000.–		
150	x	500.–	75 000.–		
200	x	300.–	60 000.–		
220	x	250.–	55 000.–		
2 500	x	200.–	500 000.–		
5 000	x	100.–	500 000.–		
15 000	x	60.–	900 000.–		
16 000	x	50.–	800 000.–		
30 000	x	40.–	1 200 000.–		
100 000	x	30.–	3 000 000.–		
169 391		billets gagnants =	8 700 000.–		
42.35%		=	72.50%		

Tout ou Rien		Tranche de 360 000 billets à 8.– dès le 19 juin 2018		Valeur d'émission: 2 880 000.–	
Nb. de billets		Gain billet	Montant total		
1	x	100 000.–	100 000.–		
1	x	20 000.–	20 000.–		
1	x	10 000.–	10 000.–		
2	x	5 000.–	10 000.–		
20	x	1 000.–	20 000.–		
40	x	500.–	20 000.–		
500	x	200.–	100 000.–		
192	x	120.–	23 040.–		
192	x	108.–	20 736.–		
1 000	x	100.–	100 000.–		
750	x	88.–	66 000.–		
200	x	80.–	16 000.–		
1 500	x	50.–	75 000.–		
1 800	x	40.–	72 000.–		
1 800	x	36.–	64 800.–		
1 800	x	30.–	54 000.–		
9 000	x	20.–	180 000.–		
7 500	x	16.–	120 000.–		
27 000	x	10.–	270 000.–		
37 500	x	8.–	300 000.–		
90 799		billets gagnants =	1 641 576.–		
25.22%		=	57.00%		

Oasis		Tranche de 420 000 billets à 10.– dès le 23 mai 2018		Valeur d'émission: 4 200 000.–	
Nb. de billets		Gain billet	Montant total		
1	x	200 000.–	200 000.–		
1	x	50 000.–	50 000.–		
1	x	20 000.–	20 000.–		
2	x	10 000.–	20 000.–		
2	x	5 000.–	10 000.–		
2	x	2 000.–	4 000.–		
10	x	1 000.–	10 000.–		
20	x	500.–	10 000.–		
25	x	250.–	6 250.–		
200	x	200.–	40 000.–		
145	x	125.–	18 125.–		
250	x	120.–	30 000.–		
250	x	110.–	27 500.–		
2 000	x	100.–	200 000.–		
900	x	80.–	72 000.–		
900	x	60.–	54 000.–		
2 160	x	50.–	108 000.–		
2 040	x	40.–	81 600.–		
6 300	x	30.–	189 000.–		
5 700	x	25.–	142 500.–		
24 300	x	20.–	486 000.–		
13 500	x	15.–	202 500.–		
48 600	x	10.–	486 000.–		
10 500	x	5.–	52 500.–		
117 809		billets gagnants =	2 519 975.–		
28.05%		=	60.00%		

Les lots jusqu'à Fr. 200.– (optionnellement jusqu'à Fr. 1 000.–) sont payés par les points de vente. Les autres lots sont délivrés par la Loterie Romande à réception du billet dûment complété. La prescription des lots intervient six mois après la date limite de vente figurant sur les billets. L'acquéreur de billets se soumet au « Règlement général des billets sécurisés à prétiage » et, cas échéant, au règlement spécifique du billet. Ceux-ci sont disponibles auprès du siège central de la Loterie Romande ainsi que sur son site internet.

Mégalo Bonus		Tranche de 603 000 billets à 10.– dès le 19 juin 2018		Valeur d'émission: 6 030 000.–	
Nb. de billets		Gain billet	Montant total		
1	x	200 000.–	200 000.–		
3	x	20 000.–	60 000.–		
8	x	10 010.–	80 080.–		
15	x	2 200.–	33 000.–		
110	x	1 000.–	110 000.–		
123	x	500.–	61 500.–		
1 000	x	200.–	200 000.–		
3 600	x	100.–	360 000.–		
304	x	80.–	24 320.–		
600	x	70.–	42 000.–		
1 200	x	60.–	72 000.–		
7 200	x	50.–	360 000.–		
6 300	x	40.–	252 000.–		
9 450	x	30.–	283 500.–		
58 500	x	20.–	1 170 000.–		
79 200	x	10.–	792 000.–		
167 614		billets gagnants =	4 100 400.–		
27.80%		=	68.00%		

Solo		Tranche de 1 800 000 billets à 5.– dès série 11922		Valeur d'émission: 9 000 000.–	
Nb. de billets		Gain billet	Montant total		
3	x	50 000.–	150 000.–		
3	x	20 000.–	60 000.–		
3	x	10 000.–	30 000.–		
3	x	5 000.–	15 000.–		
225	x	1 000.–	225 000.–		
180	x	500.–	90 000.–		
180	x	250.–	45 000.–		
960	x	200.–	192 000.–		
4 062	x	100.–	406 200.–		
3 150	x	50.–	157 500.–		
3 150	x	40.–	126 000.–		
4 050	x	25.–	101 250.–		
47 700	x	20.–	954 000.–		
13 950	x	15.–	209 250.–		
13 950	x	12.–	167 400.–		
97 200	x	10.–	972 000.–		
34 200	x	7.–	239 400.–		
180 000	x	5.–	900 000.–		
402 969		billets gagnants =	5 040 000.–		
22.39%		=	56.00%		